

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : \_\_\_\_\_

Enquête publique environnementale unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, au bénéfice de l'EPT Boucle Nord de Seine, relative au projet d'aménagement du centre ville à Villeneuve-la-Garenne.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2022-59 en date du 31 mai 2022 de \_\_\_\_\_

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de Hauts-de-Seine

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Monsieur François HUET qualité commissaire enquêteur

Membres titulaires : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 20 juin 2022 au mercredi 20 juillet 2022

les \_\_\_\_\_ lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h00, \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ les jeudis de 8h30 à 12h00, et les samedis de 9h00 à 11h45, \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ et exceptionnellement le mardi 5 juillet 2022, de 16h00 à 19h00. \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne, 28 av. de Seiden, 92390 Villeneuve-la-Garenne

Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

Registre d'enquête :

comportant 39 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Siège de l'enquête

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Villeneuve-la-Garenne

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 20 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les jeudi 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les mardi 5 juillet 2022 de 16h00 à 19h00 exceptionnellement

les lundi 11 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les mercredi 20 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIERE JOURNÉE

Les lundi 20 juin de 9 heures à 17 heures

Observations de M<sup>(M)</sup>

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> SARFATI = BENDAOUD

Dans le cadre du projet d'expropriation du parking de la résidence Galliéni parcelle 283 bt 242, nous demandons à ce qu'un parking naisse soit proposé au plus tôt dans les nouvelles constructions plutôt qu'une expropriation.

Une part, notre appartement sans une place de parking serait graduellement dévalé en plein centre ville et nous devrions pourrir nos voitures et stationner notre véhicule réellement et sans difficultés tous les jours.  
Nous demandons donc qu'une place de parking nous soit attribuée avant pendant à grés les travaux et à un coût très faible et au plus près de chez nous.

21 juin 2022

22 juin 2022

23 juin 2022

24 juin 2022

25 juin 2022

La résidence Galliéni (208 à 212 bis B<sup>d</sup> Galliéni), construite en 1967, après Emmaüs ne possède pas de parking souterrain, contrairement à la résidence "Les Impressionnistes" construite par la suite.

Le parking est une nécessité - Les emplacements de parking devant le 208, appartenant à des copropriétaires de la résidence.

Les parkings devant le 208 étaient loués au temps aux clients du magasin Monoprix, puis Casino.

Malheureusement, étant handicapé, j'ai besoin de mon parking et je pense que supprimer les parkings devant le 208 est une absurdité. En résumé "Conservez ces parkings qui ne gênent personne!" référence sur le doc: 08/19a Jacques Rollin - 87 ans - handicapé - propriétaire au 212 bis

27 juin 2022

28 juin 2022

29 juin 2022

30 juin 2022

01er Juillet 2022

Bonjour, nous habitons Avenue du Perant depuis 5 ans.

Nous espérons voir le centre ville évoluer avec des infrastructures variées et adaptées aux jeunes familles...

Nous ne voyons toujours pas d'évolutions, alors nous vous écrivons quelques améliorations auxquelles nous avons pensé :

- Ouverture de restaurants / Bistrot (aujourd'hui, nous nous disposons d'aucun lieu de restauration de ce genre)
- Commerces de proximité en ville (magasins, artisans, fleuriste)
- Médecins généralistes, pédiatres...

Merci

2<sup>e</sup> juillet 2022

M. et Mme Robert Chidiac et Nancey Chidiac, Tracy Hadid et Christy Chidiac avons consignés nos remarques ce jour au commissaire enquêteur en lui remettant un courrier détaillant une alternative de projet qui permettrait de maintenir notre maison située au 4 impasse Daniel 92390 en l'intégrant au square du Centre Culturel qui prend le square peut parfaitement prendre place en lieu et place de l'actuel Bibliothèque municipale et notre maison n'obstrue pas le passage piéton vers la Seine ni le passage automobile de l'allée St Paul. Par ailleurs la maison est enclosée par des murs sur les côtés et plusieurs accès sont possibles depuis l'espace public vers notre propriété via le jardin.

Un courrier et 5 annexes graphiques ont été remis ce jour au commissaire enquêteur. Merci de prendre en compte dans votre projet nos remarques et de y apporter les modifications nécessaires à l'intégration de notre maison. Merci d'avance

L'impact humain et financier est extrêmement important cette maison représentant le SEUL revenu retraité de mes parents issus de la location des 3 Biens sur cette propriété.

FH

publilégal®

Impression du registre électronique

EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

05/07/2022

Numéro :	3	Date de dépôt :	04/07/2022	Heure de dépôt :	12:33	Valide :	<input checked="" type="checkbox"/>	Modéré :	<input type="checkbox"/>
Observation :	Bonjour, suite à mon passage samedi matin où j'ai pu discuter avec Mme LEROY je suggère de fermer l'allée Saint Paul aux voitures car si cette allée reste praticable dans les deux sens ce serait à nouveau très très compliqué pour les résidents. Nous avons vécu ce genre de situation et cela a été une vraie catastrophe vue les incivilités. Entre les voitures qui prendront cette allée et ceux qui resteraient garés devant la borne je ne souhaite pas revivre ces moments. L'accès du parking de la Résidence Gallieni se fera désormais par la route qui passera devant le bâtiment 208 et cela sera moins compliqué pour tous. La sortie par les quais de seine sera une très bonne issue. Je vous remercie de consigner ces observations en tant que Présidente du Conseil Syndical de la Résidence Gallieni.								
Nom :	ASTARICK PASCALE								
Adresse :	212 BIS BOULEVARD GALLIENI								
Cedex :	92390								
Email :	pascalastarick@gmail.com								
Fichier :	VILLENEUVE LA GARENNE								
	Téléphone : 06.29.02.01.86								

FH

Residence gallieni batB208

UNE NOUVELLE RUE DEVANT ETRE TRACEE DEVANT CE BATIMENT IMPLIQUE UN EVENTUEL CHANGEMENT D'ADRESSE, AFIN D'EVITER DES TRACAS ADMINISTRATIF POUR LES DIVERS CHANGEMENTS POUR LES 47 COPROPRIETAIRES EST IL POSSIBLE DE GARDER L'ADRESSE INITIALE, OU DANS LE CAS CONTRAIRE AVOIR UN ACCOMPAGNEMENT PAR LA MAIRIE POUR CHANGER NOS PAPIERS ET DIFFERENTS ORGANISMES

Une fois les travaux effectués est ce que le bâtiment B 208 sera résidentialisé par une clôture avec accès au bâtiment par digicode

Olace de stationnement pour arrêt court devant le bâtiment pour permet5re aux copros de décharger ou charger leur véhicule

Le parking rétrocedé sera t il ferme en totalité

3 juillet 2022

4 juillet 2022

5 juillet 2022

6 juillet 2022

7 juillet 2022

8 juillet 2022

publilégal®

## Impression du registre électronique

### EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

11/07/2022

Numéro :

4

Observation :

Date de dépôt : 10/07/2022 Heure de dépôt : 15:29 Valide :  Modéré :   
Bonjour je suis propriétaire et concerné par l'enquête publique qui vise à inscrire plusieurs parcelles dans un projet d'utilité public. Pourquoi vouloir faire passer le périmètre dans un projet d'utilité public sans réelle besoin public motivé et sérieux au moment de la consultation d'utilité public si ce n'est la contusions d'immeubles au profit de promotions immobilières.

Pourquoi vouloir précipité et passé pau un DUP alors qu'une vieille foncière suffirait. Cette angle d'observation permettrait d'accompagner la collectivité dans sa réflexion foncière d'acquisition et de façon exceptionnelle et si l'occasion se présente sans que les propriétaires de bien parcellaire ce retrouvent laissait pour compte au seins d'un DUP. Je propose qu'il soit créé au un périmètre de veille foncière défini. La collectivité dispose ainsi du temps nécessaire pour la création de future. J'attends des précisions local sur le périmètre exact du projet DUP visé par l'enquête ainsi que le projet d'aménagement local qui serait à même de déclaré le projet DUP.

Bonjour cordialement.

Nom : IRAGNE

Adresse : 5 rue des anciennes écoles

Cedex : 92390

Email : at178@hotmail.fr

Fichier : IMG-20220710-WA0002.jpg

Ville :

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Téléphone :

0662740972

11 juillet 2022

12 juillet 2022

De beaux projets en perspectives pour enfin  
- peut être - faire de Villeneuve une ville  
attractive pour des jeunes cadres dynamiques

Kelik Ekir

Enfin un projet de Néolithique qui nous permettra  
d'avoir un lieu de vie ; et d'échange en cette ville !

K.Y

15 juillet 2022

18 juillet 2022

EPT BOUCLE NORD DE SEINE-PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

Numéro : 5 Date de dépôt : 13/07/2022 Heure de dépôt : 10:16 Valide :  Modéré :

Observation : Observation ci-dessous transcrite suite à un courrier réceptionné par GEOFIT Expert faisant la demande de son dépôt sur le registre d'enquête publique.  
Nota : Les anomalies liées au nom et à la qualité des propriétaires ne sont pas retranscrites ci-dessous afin respecter le caractère privé des informations transmises.  
Ci-dessous figurent les remarques directement liées au projet.

"Bonjour,

Concernant votre dossier "projet de création d'un centre ville à Villeneuve la Garenne" reçu par huissier le huit juillet 2022 :

Dans le projet, il est prévu la suppression du parking du 208 pour le remplacer par une voie de circulation.  
Le parking serait réimplanté à l'arrière du 208 si l'on regarde le plan de cette surface elle est pratiquement identique pourquoi ne pas y faire passer la voie.  
Dans le cas où le projet reste identique, il est impératif de garder le côté privatif à ce nouveau parking et sa sécurité d'utilisation.  
Pour notre cas, nous souhaitons échanger notre place de parking actuelle par une place dans le nouveau et pourquoi pas le n° 13 comme aujourd'hui.  
Merci de prendre en compte mon souhait de garder le parking devant le 208 et de faire figurer mes observations dans le registre d'enquête publique.

Cordialement."

Nom : LIGER JEAN-MARIE  
Adresse : 267 rue de la Poterie  
Cedex : 45370  
Email : a.ritter@geofit-expert.fr  
Fichier :

Ville : JOUY-LE-POTIER  
Téléphone : 02.38.45.80.56

Numéro : 6 Date de dépôt : 13/07/2022 Heure de dépôt : 18:06 Valide :  Modéré :

Observation : Monsieur le commissaire Huet,  
Nous avons bien pris connaissance du nouveau projet de centre-ville de Villeneuve la Garenne et de la volonté de la commune d'offrir un nouveau cœur de ville modernisé, pacifié et offrant des aménagements d'espaces verts, d'espaces publics et d'équipements culturels aux normes et adaptés à la commune de demain.  
Etant ma femme, mes 3 filles et moi-même propriétaires depuis l'année 2000 de la maison avec jardin, de 2 annexes de logements et un cabanon de jardin sur la parcelle cadastrale numéro 77 section 1 d'une surface de 312 m² situé au 4 impasse Daniel 92390 Villeneuve la Garenne (24 bis, quai d'Asnières) nous nous permettons de formuler nos remarques à consigner au registre de l'enquête d'utilité publique.  
De nombreux travaux ont été effectués avec l'accord de la mairie, sans mise en garde sur ce projet.  
Depuis l'achat de ce bien en l'an 2000, nous y avons effectué depuis 22 ans des travaux (i) de rénovation pour entretenir la propriété (travaux extérieurs comme la toiture déclaration préalable déposée en mairie le 13/01/2020 et réalisé, ainsi que des travaux à l'intérieur) (ii) d'agrandissement, pour pouvoir mettre les trois logements en location et assurer des revenus pour notre retraite. Pour assurer des logements à la location aux normes nous avons déposé en mairie plusieurs permis de construire et déclarations de travaux qui nous ont toutes été accordées et les visites de conformités ont été validées. Nous tenons à préciser



## Préambule

Il convient de retracer rapidement les éléments contextuels qui ont conduit à l'élaboration du projet de centre-ville.

En 1999/2000 la ville se trouvait, comme beaucoup d'autres, dans une situation de désindustrialisation qui a fait disparaître les emplois en laissant des friches industrielles abandonnées ou mal occupées et de constater également un patrimoine d'habitat social, construit quarante ans plus tôt, dans un état de dégradation avancée.

Pour entreprendre cette première mutation, la ville a bénéficié du dispositif de l'ANRU 1.

La priorité retenue a été de réhabiliter le patrimoine social, Caravelle et Quartier Sud, de requalifier les espaces verts, de désenclaver ces quartiers en créant de nouvelles voiries et d'apporter de nouveaux services à la population de façon à redonner une nouvelle attractivité à la ville afin d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants.

Parallèlement, les actions menées en direction de l'activité économique ont permis la construction du centre commercial Quartz de 85 000 m<sup>2</sup> en voie d'extension.

L'aménagement de la friche industrielle de 17 Ha laissée à l'abandon pendant plus de cinquante ans par GDF, extrêmement polluée, est aujourd'hui remplacée par une zone d'activité économique de 150 000 m<sup>2</sup>, totalement dépolluée, composée de nombreuses PME de grande qualité dans un cadre paysager exceptionnel, créatrice de nombreux emplois.

Sur la friche industrielle laissée par General Motors dans la partie sud de la ville à proximité du Megarama, la Poste avait installé une Plateforme industrielle de Courrier de 24 000 m<sup>2</sup>, est aujourd'hui fermée, mais un autre opérateur a acquis ce bâtiment pour développer une nouvelle activité.

D'autres opérations de moindres ampleurs, mais toujours qualitatives ont permis de commencer la mutation de plusieurs zones d'activités.

Concernant la mobilité, l'arrivée du tramway en 2012 a permis à la ville de disposer d'une meilleure desserte de TC et de permettre le redéploiement des trois lignes de bus qui traversent la ville du nord au sud selon trois itinéraires. Elles relient les zones d'activités Nord et Sud en desservant la ville au cœur des quartiers et se connectent au Tramway T1 en permettant aux usagers de se trouver à moins de 250 m d'une station. Une quatrième liaison est envisagée avec le prolongement de la ligne du 178 dont le terminal se situerait à proximité du Centre Commercial Quartz.

Au regard de l'évolution démographique à venir, le dispositif de desserte en TC de la ville sera largement insuffisant. La ville se situe dans un méandre de la Seine qui en limite son franchissement.

Une liaison par téléphérique urbain vers Pleyel, où se trouve une importante concentration de moyens de transport avec les lignes 13, 14, 15, 16, 17, survolant l'ancien couloir d'occupation des lignes HT dans son amorce, avait été envisagée, mais n'est pas retenue jusqu'à présent.

Il s'agit d'un bref résumé des actions menées, mais il est nécessaire maintenant de souligner les particularités du territoire de Villeneuve-la-Garenne.

Il est important de noter que la morphologie urbaine de la ville est l'héritage des doctrines en vigueur dans les années 1960/1970 à savoir la fonctionnalisation de l'espace consistant à séparer les zones d'activités des zones d'habitats.

La zone d'habitat de la Ville, d'environ 90 ha, se situe dans un trapèze délimité par le périmètre des lignes HT qui survolent la Ville, celles-ci vont heureusement disparaître dans un futur proche.

Les zones d'activités se situent en périphérie extérieure de cette zone. L'arrivée de l'A86 ayant encore aggravé la coupure de la ville.

Une autre particularité est que les zones d'habitat et d'activités sont situées sur des parcelles importantes de plusieurs hectares non traversantes. L'absence de liaisons est-ouest est un souci majeur pour le cheminement des habitants de la ville même si des efforts ont déjà été réalisés pour désenclaver plusieurs zones, rue Nelson Mandela, avenue Jean Mermoz, ... pour créer de nouvelles voiries de desserte des quartiers.

La longueur du réseau routier de la commune était de 25 km en 2000, il est aujourd'hui d'un peu plus de 32 km pour une surface 310 Ha.

De plus les servitudes liées au PPRI et au périmètre protégé autour des champs captant de Suez enchérissent le prix des constructions pour répondre aux normes.

Il faut noter que la plupart des champs captant ne sont plus productifs. L'usine des eaux étant à l'arrêt.

19 juillet

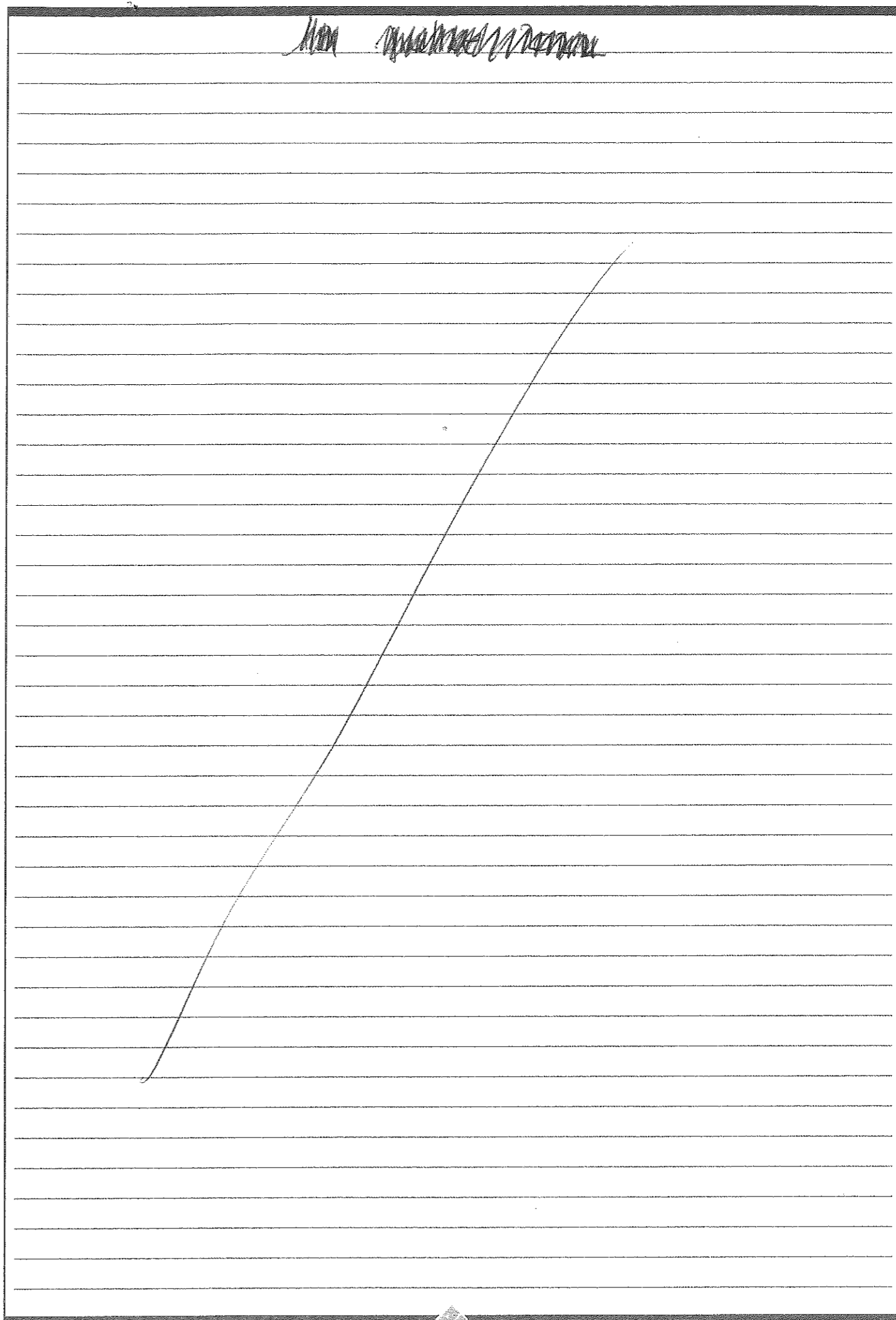
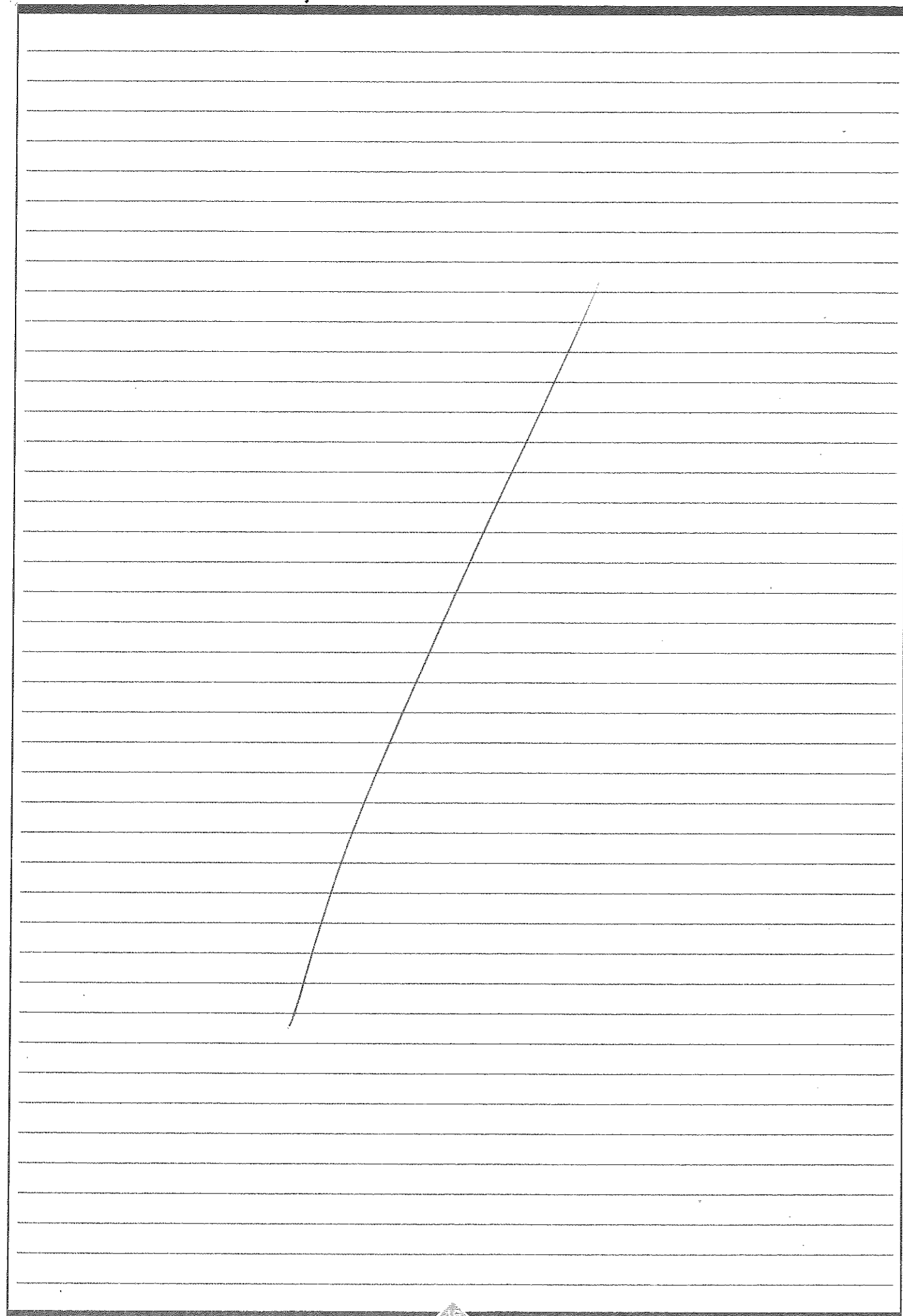
Re bonjour - Jacques Rollin - propriétaire au 212bis  
Bd Gallieni + parking devant le 208 - Handicapés  
Le 208 de la Résidence Gallieni est réputé pour son  
calme, sa qualité de vie, peu polluée.  
Après avoir pris connaissance des projets autour du 208  
et des modifications prévues (mal définies !!):

- non à l'expropriation des parkings autour du 208
- non à la prolongation de la rue BRANDIN  
jusqu'à l'allée Saint Paul.
- non à la déprivatisation de l'allée Saint Paul  
qui me permet d'accéder à mon parking
- non à la construction de 3 nouveaux îlots  
d'immeuble à proximité de la résidence Gallieni
- non à la démolition en partie du magasin à  
l'angle de l'allée St Paul pour les voitures.

La qualité de vie des habitants est plus importante  
que les constructions pour le plaisir des élus  
municipaux !

J. Rollin





19 juillet 2022

Enfin, Villeneuve se réveille !  
Le projet de Centre ville est d'autant plus méritant  
que j'avais pu constater depuis plusieurs années  
combien il se dégradait et n'avait plus rien d'un  
centre ville digne de ce nom (présentation, propriétés,  
commerces peu attractifs, insécurité et d'en passe).  
Avec une médiatrice, repenses complètement l'état  
du mail et en finir avec cette galère coupe-jarret  
qui pose enfin d'un poste de police municipale afin  
d'apaiser sur une reconstruire une Halle de marché  
qui permettra d'avoir de plus nombreux commerçants  
avec de bons produits, utile qui va pouvoir changer  
le visage de notre centre-ville, et commencer, je  
l'espère, à rendre notre ville attractive.  
Parce qu'il y a aussi besoin d'attirer de nouveaux  
habitants et les projets de logement le long de  
l'avenue de Verdun & la place de la barre Emmaüs  
servira à cela.  
Pour toutes ces raisons je souhaite vivement que ces  
opérations puissent voir le jour et que le projet  
de rénovation du centre-ville se réalise.

D<sup>r</sup> Bernadette Tribault

19/07/2022

J'habite Villeneuve la Garenne depuis bientôt 24 ans  
et j'ai vu cette ville où moi et toute ma famille on vit  
mourir à petit feu sans que personne fasse rien.  
Alors quand la barre Emmaüs a été détruite, ça m'a fait quelque  
chose, moi en même temps j me suis dit qu'il fallait que ça change.  
Et puis, depuis un an ou deux, le maire a animé la  
place devant la mairie avec des Foods Trucks et des  
animations. J'ai beaucoup aimé celles sur les jeux olympiques.  
Le centre ville, on n'y va plus que les jours de marché et encore.  
En construire un nouveau et vouloir faire du centre ville  
un endroit où on pourrait se promener sans trop se faire peur  
en voyant la Villeneuve est devenue, je trouve que  
c'est une bonne chose.

Amakram Nohamed

N. hs

20 juillet 2022.

Arrivé sur Villeneuve depuis mon plus jeune âge, j'ai pu constater que le centre ville est resté le même. Si le centre ville de l'époque répondait aux attentes, ce n'est aujourd'hui plus le cas.

En effet il est fréquent de la part des non villénoyarennais de se questionner sur le fait @'il s'agisse ou non du centre ville.

D'une part, par la vétusté des bâtiments et d'autre part, par le manque d'attractivité du centre.

Le projet d'un nouveau centre ville est donc le bienvenue c'est le moment de s'investir et de donner une image nouvelle à notre ville.

Que cette image soit celle d'une ville où il fait bon d'y vivre, où nous pouvons nous promener chaleureusement, où les commerces et bâtiments publics soient attractifs.

Je dis oui au centre ville de demain pour un meilleur vivre ensemble.

S. Da Costa

BOITEL JEANNE ET CHARLES 210 B<sup>D</sup> GALLIENI VLG lot 246

En ce qui nous concerne, nous pensons que des indemnités ne compenseraient pas le préjudice et nous demandons de nous attribuer un parking identique à l'actuel, avec la même valeur, les mêmes charges et à proximité. En effet, un affectement sans parking serait dévalué.

Nous comptons sur votre compréhension.

Concernant l'acte d'huissier de justice que mon épouse Jeanne Boitel née Rivak a reçu le 19-7-2022 lui indiquant qu'elle n'a pas retiré sa lettre recommandée il s'agit sans doute d'une "grossière erreur administrative" j'ai retiré à la poste le 20-6 ma lettre recommandée et le 21-6 celle de mon épouse.

Je pense qu'un petit mot d'excuse de la Mairie de Villeneuve ne déshonorerait personne, faute de quoi, je douterais du sérieux de l'administration?

BOITEL-

FH

Le mercredi 20 juillet à 17 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), François HUET déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant trente et un jours consécutifs,

du lundi 20 juin 2022 à 9h au mercredi 20 juillet à 17h

de 8 heures 30 à 12 heures 00 et

de 13 heures 15 à 17 heures 00

les jeudis de 8h30 à 12h et les samedis de 9h00 à 11h45 et exceptionnellement le mardi 5 juillet de 16h00 à 19h00

Les observations ont été consignées au registre

observations manuscrites

par 13 personnes (pages n° 2 à 22).

un registre électronique complet et remarques et pièces jointes

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du de M

2 lettre en date du de M

3 lettre en date du de M

4 lettre en date du de M

5 lettre en date du de M

6 lettre en date du de M

signature

FH

Le 20 juillet 2022 Mme GAMAN  
212 bis bld Gallieni

Il est vrai qu'il faut repenser le centre ville de Villeneuve, mais certaines parties du projet n'ont pas à être intégrées dans un projet d'utilité publique.

Le projet présentait à la salle André Malraux par le Maire en juin n'est pas encore finalisé et beaucoup de questions et d'appréhensions.

Concernant notre résidence Gallieni, nous nous retrouverons entre 2 voies, le boulevard Gallieni très bruyant et vous projetez une voie à l'arrière ce qui va couper en 2 notre résidence.

NON je préfère garder mon parking actuel  
NON je ne souhaite pas que l'allée St-Paul soit ouverte à la circulation.

Ma question: la plupart des centres ville sont piétonniers et nous en sera encerclé par des routes?

Si vous déplacez notre place de parking, qui sera plus loin (derrière le 208) et que l'allée St-Paul voie publique, comment fait-on pour décrocher nos courses / bagages / déménagements qui plus est et si devant notre immeuble devient public / square ou autre?

Comment on fait, (actuellement on entre notre véhicule devant l'entrée de l'immeuble, aura-t-on une place de pose minute?

Gardons notre parking, ouvrez le parking derrière le 208 car le parking est déjà vendu et faite un accès vers la Seine depuis la bibliothèque.

Les lieux appartenant à la collectivité ne sont pas exploités, pourquoi vendre récupérer ceux des privés qui sont déjà peu nombreux.

Des immeubles, pourquoi pas des Pavillons / Restaurants

Merci de votre écoute.

FH

Le 20/07/2022 MR MAJICH MOHAMED 47 AV de Verdun

On parle trop de Villeneuve la Garenne comme d'une ville n'ayant que des problèmes sans s'arrêter sur ses atouts, que ce soit pour ne citer qu'eux, le parc des Chanteraines, la proximité avec la Seine, les espaces verts et les équipements sportifs, la proximité avec Paris, ce sont autant d'avantages qu'il est nécessaire de mettre en valeur. L'augmentation de logements ne me fait pas peur si cela sert à rendre la ville plus attractive et accueillante et à rééquilibrer ce qu'on appelle la mixité sociale. Si ce projet du Centre Ville peut participer à ce renouvellement, alors il faut le faire.

Un excellent projet dans lequel on constate une réelle ambition pour Villeneuve La Garenne. Le projet de plan de sauvegarde pour l'îlot du Mail est salutaire pour les résidents et pour l'image de la Ville. Faciliter un accès aux quais de Seine avec une allée paysagère semble du bon sens si l'on veut redonner à Villeneuve un certain pouvoir d'attraction pour renouveler et attirer de nouveaux habitants. Il faudra cependant s'assurer que la médiathèque soit suffisamment dimensionnée aux nouveaux besoins de la Ville et qu'elle trouve bien sa place dans un terre-plein central où la circulation entre piétons et voitures sera harmonieuse (zone 30). Les besoins en équipements scolaires devront pouvoir proposer une nouvelle offre dans la Ville qui souffre d'un manque d'établissements privés. Enfin, il faudra profiter de cette restructuration du centre-ville pour impérativement remettre de l'ordre dans le stationnement actuellement totalement anarchique. En conclusion, un très beau projet sur lequel nous serons cependant vigilants quant à sa mise en œuvre.

BENABDELLAH Youssef

Habitant du Mail

FH

Lined area for notes or observations.

FH

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le \_\_\_\_\_

à M \_\_\_\_\_

*(Voir mentions de clôture en page 21)*

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

FH